

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mille treize

le vendredi 29 juin, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est rendu, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION

le 23 juin 2013

Étaient présents : Jean-Pierre KOËGLER, Jacques GRANGEREAU, Annick SOLDA, José BOURGEOIS, Jean-Baptiste MÉRILLOT, Nicolas GETE, Céline PICHON.

DATE D’AFFICHAGE

le 7 juillet 2013

Étaient excusés : Suzanne NOIRAUT (pouvoir à Jean-Pierre KOËGLER).

Était absent : Stéphane SIMON.

Est désigné Secrétaire de séance : Jean-Baptiste MÉRILLOT.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Tarifs des concessions du cimetière.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'UNANIMITÉ,

n° 2013 - 22

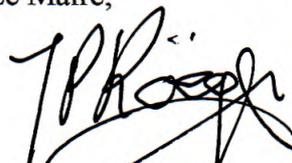
- DÉCIDE la mise à jour des tarifs des concessions "traditionnelles", inchangés depuis le 28 mars 1987, à savoir :

- concession trentenaire (actuellement de 60,98 €) => 100 €
- concession cinquantenaire (actuellement de 76,20 €) => 150 €

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture, le

les an, mois et jour que dessus,

Le Maire,



Jean-Pierre KOËGLER

